

Q69 En plus de la grâce, qu'est-ce que Dieu avait encore donné à l'homme ?

En plus de la grâce, Dieu avait donné à l'homme l'exemption des faiblesses et des misères de la vie, et de la nécessité de mourir, à la condition de ne pas pécher. Malheureusement, Adam, le *chef de l'humanité*, commit le péché en mangeant du fruit défendu.

(suite) Le don de l'intégrité comportait non seulement la domination de la volonté et de la raison, mais aussi la maîtrise sur toute la nature inférieure. La terre elle-même était obéissante à l'homme et demandait du travail mais non de l'effort ; les animaux obéissaient docilement à l'homme. *Il lui a donné le pouvoir sur tout ce qui est sur la terre. Il l'a fait craindre de toute chair, et lui a donné l'empire sur les bêtes et sur les oiseaux* (Si 17, 3-4). **3. Le don de l'impassibilité ou exemption des misères de la vie et le don d'immortalité ou exemption de la mort.** — Nos ancêtres n'ont pas été créés complètement insensibles à la douleur. Si, par exemple, ils ne s'étaient pas nourris, ils auraient souffert de la faim. Mais ils étaient exemptés de l'ennui, de la faiblesse, de la fatigue, des désagréments ; ils étaient indemnes de la maladie. Le corps d'Adam était beau et fort, robuste et harmonieux, rayonnant de santé et de beauté ; celui d'Ève était plein de grâce et de charme ; elle n'aurait pas connu les douleurs de la maternité. Le paradis était le lieu des délices, de la paix, de la sérénité imperturbable. Outre l'impassibilité (incapacité de souffrir), nos ancêtres avaient aussi le don de l'immortalité. Étant composés de matière et de forme, nos ancêtres auraient pu mourir ; mais par un don divin préternaturel, Adam et Ève, créés par Dieu immortels (Sg 1, 13), ne seraient pas morts et, après leur séjour au paradis terrestre, ils auraient été transférés corps et âme au paradis surnaturel, sans devoir payer le tribut de la mort.

II. ...à la condition de ne pas pécher. Malheureusement, Adam, le chef de l'humanité, commit le péché en mangeant du fruit défendu. Dieu avait mis comme condition à la permanence de la grâce surnaturelle et des dons préternaturels, la preuve de fidélité que l'homme aurait dû lui donner. Mais Adam pécha, perdit la grâce et tous les dons, c'est-à-dire la science, l'intégrité, l'impassibilité et l'immortalité (voir nos 70-72).

RÉFLEXION : La grâce du Baptême rétablit l'ordre divin troublé par le péché, redonnant la vie divine et le droit aux dons initiaux. Vivons toujours dans la grâce de Dieu !

Jours	Fêtes	Offices
Dimanche 01	2^{ème} dimanche de Carême	
Lundi 02	Férie	07h15 : Messe au prieuré J 07h20 : Messe à Goussonville A 11h15 : Messe au prieuré S
Mardi 03	Férie	07h15 : Messe au prieuré J 07h20 : Messe à Goussonville S 11h15 : Messe au prieuré A
Mercredi 04	Férie <i>Mém. de s^t Casimir et de s^t Lucius</i>	07h20 : Messe à Goussonville J 11h15 : Messe au prieuré A
Jeudi 05	Férie	07h20 : Messe à Goussonville A 18h30 : Messe au prieuré J suivie du salut du TSS jusqu'à 19h30
Vendredi 06	1^{er} vendredi du mois Férie <i>Mém. des s^{tes} Perpétue et Félicité</i>	09h00 : Messe à Goussonville J 18h00 : Chemin de la Croix J 18h30 : Messe au prieuré A suivie de l'adoration jusqu'à 22h00
Samedi 07	1^{er} samedi du mois Férie <i>Mém. de s^t Thomas d'Aquin</i>	07h20 : Messe à Goussonville A – Propre OP 10h30 : Confessions au prieuré J 11h15 : Messe au prieuré J
Dimanche 08	3^{ème} dimanche de Carême	Au prieuré Saint-Jean Confessions : 08h00 Messe basse : 08h30 Q Église de Jouy-Mauv. Confessions : 10h00 Messe chantée : 10h30 Q

Annonces complémentaires

- **Rappel sur le Carême** : Temps de pénitence : devoir de faire pénitence : « Si vous ne faites pénitence vous périrez tous », pour réparer nos péchés, fortifier notre volonté et donc nous préserver du péché, effacer les peines dues à nos péchés, guérir les passions désordonnées de l'âme, attirer sur nous la grâce divine et pour nous mieux préparer à la grande fête de Pâques.
- **Liturgie** : Pour les messes en semaine, **pendant le Carême**, les fidèles doivent être à genoux pour la collecte, la postcommunion et la dernière oraison. La liturgie, à l'invitation du célébrant : "*humiliate capita vestra Deo*", demande aussi aux fidèles de courber la tête en signe d'humilité pendant la lecture de la dernière oraison.
- **Réception des sacrements** : Que les personnes désirant voir leurs enfants recevoir la première communion (7 juin) ou la confirmation (16 mai, à Conflans), ou faire la communion solennelle, se manifestent auprès du prieur.
- **Préparation des Sacres** du 1^{er} juillet à Ecône. Pour évaluer l'affluence, merci de bien vouloir, **avant le 10 mars**, vous inscrire par courriel via l'adresse du prieuré 78p.manteslajolie@fsspx.fr Inscription individuelle ou par famille, avec prénom et nom du père et le nombre de personnes, incluant le chef de famille.
- **Dates à retenir**
 - **Mars - mois de saint Joseph** : Il est très bien de joindre les litanies de St Joseph à son chapelet quotidien.
 - Jeudi 5 mars, **cercle St Joseph** (cercle des pères de famille et des jeunes hommes). 20h00 : chapelet ; 20h30 : topo : « *L'esprit familial dans la famille, dans la cité et dans l'Etat* » par M. l'Ab. Jaquemet ; 21h30 repas.
 - Samedi 7 mars à 14h00, **journée travaux au prieuré**. Programme : emmener le vide grenier à la déchèterie. Merci aux pères de famille qui le peuvent, de venir avec une remorque et leur accès à une déchèterie. Prévenir M. l'abbé Jaquemet par courriel : 78p.manteslajolie@fsspx.fr
 - Samedi 21 mars, **pèlerinage pour tous les chefs de famille** entre Épernon et Chartres. 25 Km de marche pour une journée de prières et de sacrifices mêlée d'amitié et de convivialité sous le patronage de St Joseph, modèle des travailleurs ! **RDV** : 07h30 en gare d'Épernon - **Arrivée** : 17h00 à ND de Chartres - **Dislocation** : 18h00 en gare d'Épernon. Organisation par le MCF - Mouvement Catholique des Familles : cercles-idf@m-c-familles.fr Renseignements et inscriptions : www.m-c-familles.fr
 - Dimanche 22 mars 2026, **Chemin de Croix public** dans les rues de Mantes-la-Jolie. Le prieuré recherche des fidèles pour l'organisation de ce chemin de croix. Merci de votre dévouement.
 - **Préparer l'été de vos enfants** : Voir tracts et affiches à la sortie de la chapelle.

- Du Mercredi-Saint 1^{er} au Samedi-Saint 4 avril, **récollection pour jeunes filles de 18 à 30 ans** organisée par les sœurs de la Fraternité Saint-Pie X, au Noviciat Notre-Dame de Compassion, 3, route de Bélâbre, 36300 Ruffec-le-Château. Tél. : 02.54.37.83.49. – Voir tract, à sortie de la chapelle.
- Samedi 11 et dimanche 12 avril, **Sessions fiancés** organisées par le M.C.F. : Mouvement Catholique des Familles, à la Martinerie à Châteauroux. Tracts à votre disposition. Inscription : www.m-c-familles.fr
- Samedi 27 juin 2026, **les Feux de la Saint-Jean** auront lieu à l'école N.D. de la Sablonnière à Goussonville.
- Les 3, 4 et 5 juillet 2026 : **Congrès des Familles** du **Mouvement Catholique des familles** à l'école Saint-Michel à la Martinerie.
- **Les livres de chants** « **Magnificat Dominum** » disparaissent anormalement un par un. Merci de les ramener au prieuré ou à l'église de Jouy-Mauvoisin.
- **Camp de cadres : 1 juillet au 2 aout**
- **UDT : 13-16 aout**